

RÈGLEMENTS DU CONCOURS PHOTO

« Mon été à Saint-Hyacinthe »

Conditions de participation

- Le concours s'adresse aux résidents de Saint-Hyacinthe.
- Chaque participant peut envoyer une seule photo par activité. La liste des activités admissibles est disponible sur la page dédiée à la programmation : www.st-hyacinthe.ca/ete.
- Un employé de la Ville de Saint-Hyacinthe ne peut pas participer au concours.

Transmission des photos

- Les photos doivent être transmises **avant le 19 septembre 2021** à communications@ville.st-hyacinthe.qc.ca avec l'objet « Concours photo ».
- L'auteur, la date et l'endroit doivent accompagner chaque photo ainsi que le nom des personnes sur la photo (s'il y a lieu).
- Les photos doivent être transmises en format JPEG haute résolution.
- Il est recommandé d'utiliser le logiciel [WeTransfer](#) pour envoyer une photo dont la taille dépasse la limite permise par courriel.
- En transmettant vos photos, vous acceptez qu'elles soient utilisées par la Ville de Saint-Hyacinthe dans ses publications.

Tirage au sort

- Les photos seront publiées dans un album nommé « Mon été à Saint-Hyacinthe » sur la [page Facebook](#) de la Ville de Saint-Hyacinthe sept fois durant la saison estivale : 21 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 août, 18 août, 1^{er} septembre et 20 septembre.
- Trois tirages au sort seront faits le 22 septembre à 16 h parmi toutes les photos reçues. Les trois gagnants recevront chacun un chèque-cadeau de 50 \$ des Galeries St-Hyacinthe.
- Chaque citoyen à un seul coupon de participation, peu importe le nombre de photos transmises.
- Si une photo ne correspond pas aux critères, la Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit de ne pas la publier.

